

## **NOTICE EXPLICATIVE CONCERNANT L'ÉVALUATION DES CAQES PARTIE « PRODUITS DE SANTÉ »**

Dans le cadre de l'allègement de la procédure d'évaluation des CAQES pour l'année 2019 et suite aux échanges du 17/06/2020 avec les fédérations hospitalières relatifs aux éléments de l'évaluation, le présent document en explicite la méthodologie.

Pour rappel succinct, les établissements de santé ont été évalués sur :

1. leur plan d'actions (qualité de celui-ci et de l'atteinte des objectifs qu'ils se sont eux-mêmes choisis),
2. leur participation à l'enquête ATIH
3. le suivi des prescriptions hors AMM (pour les MCO utilisant des médicaments de la liste en sus uniquement)
4. les indicateurs relatifs aux données de l'assurance maladie (uniquement sur 33 établissements ciblés).

### **A. Répartition des points**

A l'instar du contrat initial, deux répartitions ont été établies en fonction de la typologie des établissements :

#### **MCO utilisant des MO ou/et DMI de la liste en sus**

Item	Points
Plan d'actions	60
Réponse à l'enquête ATIH	10
Liste en sus hors AMM	10
Indicateurs AM	20
<b>Total</b>	<b>100</b>

#### **Tous les autres établissements**

Item	Points
Plan d'actions	60
Réponse à l'enquête ATIH	20
Liste en sus hors AMM	NC
Indicateurs AM	20
<b>Total</b>	<b>100</b>

Si l'évaluation relative à l'enquête ATIH ou au suivi de la liste en sus est binaire (réponse oui/non), celle correspondant à l'analyse du plan d'actions et des indicateurs AM est détaillée par la suite. Il est à noter que lorsqu'un établissement n'est pas soumis à l'ensemble des éléments d'évaluation de sa catégorie, les items qui ne le concernent pas sont neutralisés par attribution de la cotation.

## **B. Evaluation des plans d'actions**

L'évaluation des plans d'actions repose sur l'évaluation de :

- la **qualité des actions** portées au plan d'actions de l'ES selon les critères énoncés ci-dessous
- la **mise en œuvre de ces actions** : auto-évaluation faite par les ES et retournée pour le 07/09/2020 au plus tard.

La cotation est répartie pour 40% des points sur la mise en œuvre des actions et 60% sur les aspects qualitatifs de celles-ci. Cette répartition permet de tenir compte du niveau d'engagement des établissements dans la démarche, dont des actions complexes et ou difficiles à mettre en œuvre au regard du nombre de personnes impliquées et ou du temps nécessaires peuvent témoigner

### **a. EVALUATION DE LA QUALITE DES PLANS D' ACTIONS**

Cette partie détaille les critères d'évaluation des actions organisés en grades et leur cotation attachée selon les thématiques identifiées :

- Les critères décrits ci-dessous présentent le type d'éléments qui ont orienté la cotation, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. De même pour l'appréciation d'un grade, l'ensemble des éléments décrit pour orienter la cotation ne doit pas être présent.

#### **1.1 - Formation spécifique du personnel à la PECM**

<b>GRADE</b>	<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>COTATION</b>
<b>1</b>	Sensibilisation/ formation, lorsque l'action est peu détaillée en matière de modalités de mise en œuvre, de personnel ciblé...	<b>1</b>
<b>2</b>	Si l'action détaillée par rapport à : <ul style="list-style-type: none"><li>- Personnel cible ( ex médecins++, patient/entourage++</li><li>- Thématique spécifique (ex : conciliation médicamenteuse, PSE, CREX, Outil dédié à la formation</li><li>- Modalités de réunion originales, mise en œuvre (café à thème par ex...)</li><li>- Programme détaillé, calendrier ++</li></ul> S'il manque des éléments du grade 2 mais présence d'une évaluation (e-learning, questionnaires...) = GRADE 2	<b>2</b>
<b>3</b>	GRADE 2 + Evaluation acquis/audit	<b>3</b>

#### **1.2 - Gestion des DM : à intégrer au programme d'actions d'amélioration**

<b>GRADE</b>	<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>COTATION</b>
<b>1</b>	Connaissance : Information/ formation + politique sans application concrète	<b>1</b>
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Manuel AQ : Protocoles / procédures / livret</li><li>- Diagnostic type Interdiag / Etat des lieux</li><li>- Action ciblée sur PSE/PCA, pansements...</li></ul>	<b>2</b>

<b>3</b>	<p>GRADE 2 + Modification majeure d'organisation (ex. Mise à disposition d'un préparateur en unités de soins, standardisation de parcs de matériel, homogénéisation de pratiques...) <b>OU</b> Audit des pratiques après mise en œuvre de l'action : nouvelle organisation / évaluation coûts...</p>	<b>3</b>
----------	--	----------

### **1.3 - Gestion des DM : informatiser la traçabilité des DMI**

GRADE	CRITERES D'EVALUATION	COTATION
<b>1</b>	Connaissance : Information/ formation ou MEP d'un logiciel métier	<b>1</b>
<b>2</b>	Mise en place d'un logiciel métier avec calendrier précis	<b>2</b>
<b>3</b>	<p>GRADE 2 + Action originale/pertinente : recueil de l'indication des DM <b>OU</b> Action sur DMI en dépôt</p>	<b>3</b>

### **1.4 - Gestion des DM : remettre un document de traçabilité au patient ayant reçu un DMI**

GRADE	CRITERES D'EVALUATION	COTATION
<b>1</b>	Juste l'audit <b>OU</b> Réflexion sur le mode opératoire / procédure / support formalisé / sensibilisation	<b>1</b>
<b>2</b>	Audit <b>ET</b> Mode opératoire / procédure / support formalisé / sensibilisation / DM sensibles	<b>2</b>
<b>3</b>	GRADE 2 + réévaluation / homogénéisation des pratiques	<b>3</b>

### **1.5 - Identification du temps de travail dédié à la mission RSMQ dans la formalisation de la fiche de poste**

GRADE	CRITERES D'EVALUATION	COTATION
<b>1</b>	Rédaction fiche poste / Renouvellement	<b>1</b>
<b>2</b>	GRADE 1 + Evaluation charge de travail <b>OU</b> Plan d'actions défini <b>OU</b> autres éléments tels que cartographie ...	<b>2</b>
<b>3</b>	2 éléments du Grade 2 et/ou une démarche inter-établissements par exemple de la cadre d'un GHT	<b>3</b>

## **2.1 - Promotion de la prescription des médicaments biosimilaires**

<b>GRADE</b>	<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>COTATION</b>
<b>1</b>	Action initiale : Référencement / sensibilisation / communication sans plan de promotion détaillé	<b>1</b>
<b>2</b>	+ Plan de promotion structuré + Communication patients	<b>2</b>
<b>3</b>	GRADE 2 + Interchangeabilité / continuité du biosimilaire à la sortie / traçabilité OU Etude d'efficience	<b>3</b>

## **2.2 - Lien ville – hôpital : conciliation médicamenteuse**

<b>GRADE</b>	<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>COTATION</b>
<b>1</b>	Réflexion de base +/- Personne dédiée avec formation ad hoc	<b>1</b>
<b>2</b>	Projet plus avancé avec priorisation définie / calendrier +/- Personne dédiée	<b>2</b>
<b>3</b>	Projet bien structuré avec déploiement dans un service , Evaluation ET/OU déploiement plus large aux autres services, engagement sur la mise en œuvre d'une conciliation de sortie OU pérennisation de l'activité	<b>3</b>

## **2.3 - Lien hôpital - ville : Identification du n° RPPS sur toutes les prescriptions de sortie en particulier les prescriptions de consultation**

<b>GRADE</b>	<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>COTATION</b>
<b>1</b>	Paramétrage LAP / communication	<b>1</b>
<b>2</b>	GRADE 2 : Etat des lieux	<b>2</b>
<b>3</b>	Etat des lieux + réévaluation OU action spécifique concernant les prescriptions des internes	<b>3</b>

## **3.1 - Déploiement du logiciel d'aide à la prescription (LAP) dans tous les services y compris dans les bureaux de consultations**

<b>GRADE</b>	<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>COTATION</b>
<b>1</b>	Choix d'un nouveau LAP	<b>1</b>
<b>2</b>	Extension autres services +/- Calendrier	<b>2</b>
<b>3</b>	Extension à des services plus complexes : consultations, chirurgie ambulatoire Déploiement sur l'ensemble de l'établissement	<b>3</b>

**3.2 - Promouvoir la charte de bonnes pratiques dans le domaine de la prescription de DM à signer entre les établissements de santé et les prestataires**

GRADE	CRITERES D'EVALUATION	COTATION
1	Elaboration de la charte	1
2	Recensement des prestataires / Etat des lieux/Signatures	2
3	Evaluation charte ET/OU Mise en place d'actions plus spécifiques ex. Mise à disposition de formulaire type pour prescription de pansements, mise à disposition des modèles d'ordonnance et communication	3

**3.3 - Renforcer la maîtrise des dépenses des produits de la liste en sus (médicaments et dispositifs médicaux implantables)**

GRADE	CRITERES D'EVALUATION	COTATION
1	Suivi général sans ciblage particulier	1,5
2	Suivi plus spécifique et action plus concrète	3

**3.4 - Lutter contre la sur-prescription des antibiotiques et en améliorer le bon usage**

GRADE	CRITERES D'EVALUATION	COTATION
1	Suivi de consommation / sensibilisation / référent ATB	1
2	Actions continues / formation / bilan / outil ou dispositif spécifique pour maîtriser du bon usage (ex. paramétrage LAP...)	2
3	Actions continues + Evaluation de la mise en œuvre de l'action OU Audit de pratiques Evaluation des prescriptions des traitements ATB (Evaluation des Pratiques (EPP), audit sur la réévaluation de l'antibiothérapie...)	3

**4. ACTIONS : AUTRES THEMATIQUES**

GRADE	CRITERES D'EVALUATION	COTATION
1	Action exploratoire, imprécise	1,5
2	Action concrète et bien structurée	3

## **b. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS**

Concernant l'atteinte des objectifs, elle a été estimée par l'établissement.

Selon le niveau de **réalisation de l'action**, les cotations sont les suivantes :

Niveau de réalisation de l'action	Cotation
Finalisée	4
En cours de finalisation	3
A mi-parcours	2
Débutée	1
Non débutée	0

## **c. SCORE GLOBAL POUR LE PLAN D'ACTIONS**

Les établissements devaient formuler au maximum cinq actions. Ils n'ont, par conséquent pas tous le même nombre d'actions.

Le score sur 60 points répartit 36 points sur la qualité du plan d'action et 24 sur l'atteinte des objectifs.

- **Qualité du plan actions :**

- $X$  (Résultat en %) = ((total des points de chaque action) / (nombre des actions\* par cotation maximale par action))
- Nombre de points obtenus =  $36 * X$

- **Réalisation du plan d'actions**

- $Y$  (Résultat en %) = ((total des points de chaque action) / (nombre des actions\* par cotation maximale par action))
- Nombre de points obtenus =  $24 * X$

Le score global est obtenu par addition des points relatifs à la qualité et à la réalisation.

## **C. Evaluation des indicateurs de l'Assurance maladie**

Pour les 34 établissements (ES) analysés, cette évaluation porte sur un potentiel de 20 points répartis sur 4 indicateurs.

### **Indicateur 1 : taux de prescriptions dans le répertoire des génériques**

Supérieur à 49 % (cible 2019)	4 points
Supérieur à la moyenne des ES de même catégorie	3 points
Supérieur à la valeur de l'ES année N-1	2 points

Taux inférieur à la moyenne des ES de même catégorie et égal à celui de N-1	1 point
Inférieur à la valeur de l'ES année N-1	0 point

**Indicateur 2 : présence du couple RPPS/FINESS sur échantillon examiné**

Taux >70% et supérieur à année N-1	4 points
Taux >70% et inférieur à année N-1	3 points
Taux entre 50% et 70%	2 points
Taux <50% et en progrès par rapport à 2018	1 point
Taux inférieur à 50% et en baisse par rapport à 2018	0 point

**Indicateur 3 : biosimilaires**

Taux EPO + facteurs de croissance > aux taux des ES de même catégorie	6 points
Taux EPO + filgrastim > aux taux des ES de même catégorie, avec prise en compte des volumes de prescription de filgrastim (facteur > 2 par rapport à pegfilgrastim)	5 points
Un des deux taux supérieur au taux des ES de même catégorie. Prise en compte des volumes de prescription pour les facteurs de croissance (facteur >2 entre filgrastim et pegfilgrastim)	3 points
Taux de pénétration satisfaisant pour le filgrastim (prise en compte des volumes de prescription)	2 points
Les deux taux sont inférieurs aux taux des ES de même catégorie	0 points

**Indicateur 4 : taux PHEV médicament et LPP. Pour l'année 2019, les deux taux sont distincts (médicaments +2.9% et LPP +3.2%)**

2 taux < cibles et prise en compte de l'augmentation de l'activité entre 2018 et 2019	6 points
2 taux < cibles et prise en compte de la baisse d'activité entre 2018 et 2019	5 points
Un taux < cible avec une activité en hausse entre 2018 et 2019	4 points
Un taux < cible avec une activité en baisse entre 2018 et 2019	3 points
Aucun taux atteint, écart à la cible < 10 points et activité en hausse entre 2018 et 2019	2 points
Aucun taux atteint, dont un écart à la cible > 10 points, et activité en hausse entre 2018 et 2019	1 point
Aucun taux < cible et baisse d'activité entre 2018 et 2019	0 point